

Supra
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 323.652 euros
Siège Social : 28, rue du Général Leclerc – 67210 Obernai
675 880 710 RCS Saverne

(la « Société »)

RAPPORT DU DIRECTOIRE
DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
EN DATE DU 10 JANVIER 2013

Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire afin de soumettre à votre approbation les projets de résolutions suivantes :

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire

- Nomination de M. Dominique Henneresse en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Nomination de M. Henri Bost en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Nomination de la société Syperus Finances en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Fixation du montant annuel des jetons de présence ;
- Pouvoirs pour formalités.

1. Nomination de membres du Conseil de surveillance

Il vous est tout d'abord proposé, dans les première, deuxième et troisième résolutions, d'augmenter le nombre de membres du Conseil de surveillance de la Société et de nommer en cette qualité, pour une durée de six (6) ans :

- M. Dominique Henneresse, né le 6 août 1952 à Montmédy et demeurant 8, rue Schiller, 67000 Strasbourg.

M. Dominique Henneresse est actuellement président et membre du directoire de la Société. Toutefois, il est envisagé de le remplacer par M. Michel Collin, né le 27 avril 1955 à Langres et demeurant 10, rue Fizeau, 92150 Suresnes, actuellement membre du directoire. M. Dominique Henneresse s'est engagé à démissionner de ses fonctions de président et membre du directoire, sa démission prenant effet à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle vous êtes convoqués ;

- M. Henri Bost, né le 13 août 1982 à La Rochelle et domicilié 31 avenue de l'Opéra, 75001 Paris ;
- Syperus Finances, société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros dont le siège social est situé 64, rue du Château des Rentiers, 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 788 431 591, représentée par Mme Nathalie Balland.

Les informations les concernant prescrites par l'article R. 225-83 5° du Code de commerce seront tenues à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires.

Les nouveaux membres du Conseil de surveillance devront, le cas échéant, accepter lesdites fonctions et déclarer ne faire l'objet ou ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité ou d'interdiction les empêchant de les exercer.

2. Fixation du montant annuel des jetons de présence

Il vous est ensuite proposé, dans une quatrième résolution, d'allouer des jetons de présence aux membres du Conseil de surveillance de la Société.

Le montant global maximum des jetons de présence alloués auxdits membres pourrait être fixé à la somme de 10.000 euros pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

3. Pouvoirs pour formalités

Il vous est enfin demandé, dans une cinquième résolution, de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de l'acte constatant vos décisions en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et de tous dépôts et publicité nécessaires.

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien témoigner au directoire en approuvant l'ensemble des résolutions soumises au vote de votre assemblée et auxquelles le directoire est favorable.

Dominique Henneresse,
Président

TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 10 JANVIER 2013

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire

- Nomination de M. Dominique Henneresse en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Nomination de M. Henri Bost en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Nomination de la société Syperus Finances en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Fixation du montant annuel des jetons de présence ;
- Pouvoirs pour formalités.

Première résolution

(Nomination de M. Dominique Henneresse en qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2019, M. Dominique Henneresse, né le 6 août 1952 à Montmédy et demeurant 8, rue Schiller, 67000 Strasbourg.

Deuxième résolution

(Nomination de M. Henri Bost en qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2019, M. Henri Bost, né le 13 août 1982 à La Rochelle et domicilié 31 avenue de l'Opéra, 75001 Paris.

Troisième résolution

(Nomination de la société Syperus Finances en qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2019, la société Syperus Finances, société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros dont le siège social est situé 64, rue du Château des Rentiers, 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 788 431 591, représentée par Mme Nathalie Balland.

Quatrième résolution

(Fixation du montant annuel des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide d'allouer des jetons de présence aux membres du Conseil de surveillance et de fixer à la somme de 10.000 euros le montant global maximum des jetons de présence alloués auxdits membres pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Cinquième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des décisions de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts et autres qu'il conviendra d'effectuer.

Supra
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 923.652 euros
Siège Social : 28, rue du Général Leclerc – 67210 Obernai
675 880 710 RCS Saverne

Informations sur les candidatures à des postes de membres du conseil de surveillance
(art. R. 225-83 C.Com.)

1. M. Dominique Henneresse

Date et lieu de naissance	6 août 1952 à Montmédy
Adresse	8, rue Schiller, 67000 Strasbourg
Age	60 ans
Références professionnelles	Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques, MBA HEC 6 années d'expérience en tant que Président de société 4 années d'expérience en tant que Directeur Général 9 années d'expérience en tant que Directeur administratif et financier
Activités professionnelles au cours des cinq (5) dernières années (notamment fonctions exercées dans d'autres sociétés françaises ou étrangères)	Mandats exercés au cours des 5 dernières années : <ul style="list-style-type: none"> - Président de De Dietrich Thermique - Président d'Oertli - Administrateur de CICE - Administrateur de SATE Autres mandats actuels : <ul style="list-style-type: none"> - Fidelys Conseil EURL : Gérant - KINDY SA : Président du Conseil de Surveillance - GROUPE HILD : Membre du Comité Stratégique
Emploi ou fonctions occupées au sein de la société Supra	Président et membre du directoire
Nombre d'actions de la société Supra dont le candidat est titulaire ou porteur	0

2. M. Henri Bost

Date et lieu de naissance	13 août 1982 à La Rochelle
Adresse	31 avenue de l'Opéra, 75001 Paris
Age	30 ans
Références professionnelles	Diplômé de l'ESCP-EAP
Activités professionnelles au cours des cinq (5) dernières années (notamment fonctions exercées dans d'autres sociétés françaises ou étrangères)	Chargé d'affaires chez Perceva
Emploi ou fonctions occupées au sein de la société Supra	Néant
Nombre d'actions de la société Supra dont le candidat est titulaire ou porteur	0

3. Société Syperus Finances

Caractéristiques essentielles	Société par actions simplifiée au capital de 1.500 € dont le siège social est situé 64, rue du Château des Rentiers, 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 788 431 591, représentée par Mme Nathalie Balland
Activités professionnelles au cours des cinq (5) dernières années (notamment fonctions exercées dans d'autres sociétés françaises ou étrangères)	Néant
Emploi ou fonctions occupées au sein de la société Supra	Néant
Nombre d'actions de la société Supra dont le candidat est titulaire ou porteur	0

SUPRA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 923.652 €
Siège social : 28, rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
675 880 710 R.C.S. Saverny
SIRET : 675 880 710 000 32

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 10 janvier 2013

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION	<u>Cadre réservé</u>
	nom prénom demeurant
<u>Attention date limite de réception :</u> Lundi 7 janvier 2013	qualité : propriétaire usufruitier nu-propriétaire
	Identifiant nbr. d'actions nbr. de voix

Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposé au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire, choisissez (1) ou (2) ou (3) en entourant votre choix.

(1) Vous faites confiance au Président et vous l'autorisez à voter en votre nom : dater et signer ce formulaire sans cocher de case.

Ou

(2) Vous souhaitez vous exprimer sur les résolutions : vous devez cocher une case par ligne, dater et signer.
RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Résolutions	OUI	NON / ABSTENTION	Je donne pouvoir au Président
Première	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Deuxième	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Troisième	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quatrième	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cinquième	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées à l'assemblée	Je fais confiance au Président qui votera en mon nom <input type="checkbox"/>	Je m'abstiens, ce qui signifie que je vote contre <input type="checkbox"/>	Je donne procuration à M..... <input type="checkbox"/>
--	--	---	---

ou

(3) Vous souhaitez donner procuration à une personne qui vous représentera à l'Assemblée Générale, désignée conformément aux statuts, afin que cette personne vote pour vous à l'assemblée. Indiquez son nom, datez et signez.
Nom de mon représentant :

Nom, prénom, adresse	Fait le : à	Signature
----------------------	----------------	-----------

Veuillez prendre connaissance des instructions figurant au verso.

INSTRUCTIONS SUR L'UTILISATION DU DOCUMENT

LE CHOIX DE L'ACTIONNAIRE

(1) Procuration sans indication de mandat

Le Président de l'assemblée votera en votre nom dans un sens favorable à l'adoption des résolutions présentées par le Directoire.

Il vous suffit de dater et signer le formulaire sans remplir 2 et 3.
Le formulaire devra ensuite être adressé ou remis à la société afin de lui parvenir avant la réunion.

(2) Vote par correspondance

Mettre X dans la case choisie pour chaque résolution.

ATTENTION : toute absence d'indication de vote ou tout vote multiple sur une même résolution sera considéré comme un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

Pour les amendements et résolutions nouvelles, si vous donnez procuration à une personne autre que le Président de l'assemblée, celle-ci ne peut être désignée que conformément aux statuts.

Il vous suffit, après avoir coché les cases, de dater et signer le formulaire sans remplir 3.
Le formulaire devra ensuite être adressé ou remis à la société afin de lui parvenir avant la date limite de réception figurant sur le bulletin.
TOUT FORMULAIRE NON PARVENU A CETTE DATE NE POURRA ETRE PRIS EN CONSIDERATION.

(3) Procuration spéciale

La personne, choisie conformément aux dispositions statutaires, dont vous aurez précisé le nom, vous représentera à l'assemblée.

Il vous suffit d'indiquer le nom, le prénom usuel et l'adresse de votre représentant, puis de dater et signer sans remplir 2.
Le formulaire devra ensuite être remis à votre mandataire ou adressé à la société.

L'IDENTITE DE L'ACTIONNAIRE ET SA SIGNATURE

Le signataire est prié d'inscrire ses nom, prénom usuel et domicile ou dénomination et siège social pour les personnes morales qui devront alors préciser les nom, prénom et qualité du signataire.

Ce formulaire doit comporter la signature de l'actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire, dans ce cas il y a lieu de mentionner les nom, prénom et qualité de ce représentant.

Extrait du Code de Commerce

art. 225 - 106, alinéa 6 : "Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant".

art. 225 - 107 - I : "Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixées par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs".

Ce formulaire vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Obernai, le 18 décembre 2012

**Information sur le nombre de droits de vote existant et le nombre d'actions
composant le capital social**

Article L. 233-8-II du Code de commerce et article 223-16 du Règlement général de l'AMF

Date d'arrêté des informations	Nombre total d'actions composant le capital social	Nombre total de droits de vote
18/12/2012	3 078 840	Nombre de droits de vote théoriques : 3 079 972
		Nombre de droits de vote exerçables* : 3 079 972

* nombre de droits de vote exerçables = nombre de droits de vote théoriques (ou nombre total de droits de vote attachés aux actions) – actions privées du droit de vote



